



PREFECTURE DES VOSGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
31 bis avenue des Templiers  
88025 EPINAL CEDEX

EPINAL, le 29 mars 2010

Politiques Educatives et Sportives, Vie Associative

A

Affaire suivie par : Aurélie MARTELIN  
Téléphone : 03.29.64.40.32  
Mél. : aurelie.martelin@vosges.gouv.fr

**Objet :** Politique Educative Territoriale  
Financement des projets conduits au titre de l'année 2010

Madame, Monsieur le Maire,

Votre collectivité est, ou a été engagée, dans la mise en œuvre d'une politique territoriale à destination de la jeunesse. A ce titre, nous vous informons qu'en 2010, nous privilégierons les projets éducatifs collectifs développés en zones rurales enclavées et dans les zones urbaines sensibles relevant de la politique de la ville.

Notre action pour 2010 s'articulera prioritairement autour des axes suivants :

- ✓ Encourager et aider la mise en œuvre d'un projet éducatif sur des territoires non couverts, en s'appuyant notamment sur les fédérations d'éducation populaire et le tissu associatif.
- ✓ Prendre en compte le public des 11-15 ans pour lequel les propositions éducatives sont sans doute aujourd'hui les moins bien structurées.
- ✓ Enrichir l'offre éducative, en permettant aux jeunes d'intervenir dans l'élaboration et la réalisation de projets.
- ✓ Soutenir les politiques partenariales et territoriales.

Concernant une éventuelle demande d'intervention financière pour l'année 2010, je vous invite à utiliser le dossier joint qui est également téléchargeable sur <http://www.associations-vosges.org>.

Le dossier devra être retourné à la DDCSPP 88 dans les meilleurs délais et en tout état de cause **avant le 30 AVRIL 2010**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,  
Brigitte LUX